

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 12, rue Louis-Joseph-Doucet, lundi 7 décembre 2020 à 20 h, à laquelle sont présents Mmes les conseillères Josée Castonguay, Nathalie Martin, Sophie Bélisle, Jacinthe Brissette et MM. les conseillers François Boisjoly, Jean-François Gagné, sous la présidence du maire, M. Gérard Jean.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Marc-André Maheu, agit à titre de secrétaire de la séance, et la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, Mme Brigitte Beuparant, est présente.

2020-12-435

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-436

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----------|---|
| (435) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance à huis clos; |
| (436) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (437) | 3. Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2020; |
| (438) | 4. Approbation des comptes payés et à payer; |
| (439-443) | 5. Information et suivi de dossiers; |
| | 6. Administration : |
| (444) | 6.1. Registre public des déclarations faites par un membre du conseil – dépôt; |
| (445) | 6.2. Calendrier des séances du conseil 2021; |
| (446) | 6.3. Maire suppléant et substitut du maire à la MRC de D'Autray; |
| (447) | 6.4. Collecte de sang du maire; |
| (447) | 6.5. Demande d'assistance financière – Desjardins Caisse D'Autray; |
| (448-450) | 6.6. Personnel; |
| (451) | 6.7. Projet de règlement relatif aux animaux; |
| | 7. Sécurité publique : |
| (452) | 7.1. Traverse piétonnière; |
| | 8. Travaux publics : |
| (453) | 8.1. Entretien des appareils de climatisation et ventilation – dépôt de soumissions; |
| (454) | 8.2. Mandats – architecte; |
| (455) | 8.3. Nettoyage des conduits de ventilation; |
| | 9. Période de questions; |
| | 10. Hygiène du milieu : |
| (456) | 10.1. Compteurs d'eau – infractions; |
| | 11. Loisirs et culture : |
| (457) | 11.1. Halloween – dépôt de rapport; |
| | 11.2. Chapiteaux – budget; |
| | 12. Urbanisme et mise en valeur du territoire : |
| (458) | 12.1. Dépôt et adoption du projet de règlement modifiant le règlement concernant les usages conditionnels numéro 1081-2015 et ses amendements – Bâtiment agricole comprenant un logement résidentiel; |

- (459) 12.2. Dépôt et adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 105-92 et ses amendements – Création de normes relatives à la zone R51;
- (460) 12.3. Demande de dérogation mineure – 801, rue Jean-Bourdon;
- (461) 12.4. Demande d'autorisation de démolition – 516, Grande Côte Ouest;
- (462) 12.5. Demande CPTAQ – aliénation de terrain;
- (463) 12.6. Demande d'usage conditionnel – 11, Grande Côte Est;
- (464) 12.7. Demande de permis – PIIA – 377, rue Sainte-Marie;
- (465) 12.8. Carte routière – soumission;
- (466-471) 13. Courrier;
14. Divers;
15. Période de questions;
- (472) 16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-437

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 2 novembre 2020 soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-438

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier et directeur général a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin

APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le secrétaire-trésorier et directeur général au montant de 523 327,01 \$ (519056 à 519193, PA 819 à PA 838, 9560 à 9624) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-439

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2020-06-227 – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que la résolution 2020-06-227 soit amendée par le retrait des points suivants mentionnés au préambule :

- *l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);*
- *le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).*

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-440

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2020-11-401 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 30-2002

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que la résolution 2020-11-401 soit amendée par le remplacement du montant suivant « 496 825 \$ » mentionné au cinquième CONSIDÉRANT, par le montant suivant « 248 326 \$ ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-441

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2020-06-226 – DÉPÔT DE SOUMISSIONS – ASPHALTAGE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que la résolution 2020-06-226 soit amendée par l'ajout du paragraphe suivant :

« Qu'un montant de 80 000 \$ soit pris à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour le paiement d'une partie desdits travaux. »

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la réalisation d'un émissaire n'ont pu être réalisés au cours de l'exercice financier 2020, et qu'un budget de 95 000 \$ avait été prévu à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'une appropriation au fonds réservé de l'assainissement du même montant était également prévue au budget 2020 afin de payer lesdits travaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

De ne pas procéder à l'appropriation du montant de 95 000 \$ au fonds réservé de l'assainissement, prévue au budget de l'année 2020 pour les travaux mentionnés au préambule.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSIDÉRANT QU'une déficience a été identifiée dans la formule pour le calcul d'ajustement du carburant, telle que présentée à l'article 5.2.1 Ajustement du prix du carburant diesel, du contrat de collecte porte-à-porte et transport des matières organiques putrescibles au centre de compostage, MRC 2018-02;

CONSIDÉRANT QUE cette déficience amène une erreur de calcul qui multiplie par douze (12) le montant à payer comme ajustement annuel pour le coût du carburant par la Municipalité ou par l'Entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE M. Guy Fradette, directeur du service de gestion des matières résiduelles à la MRC de D'Autray, suggère que la clause soit abrogée, et que ce soit rétroactif à la signature du contrat;

CONSIDÉRANT QUE M. André Beausoleil, directeur général de la compagnie Enviro Connexions, est d'accord pour annuler la clause d'ajustement du carburant rétroactivement à la signature du contrat.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

D'abroger l'article 5.2.1 Ajustement du prix du carburant diesel du contrat de collecte porte-à-porte et transport des matières organiques putrescibles au centre de compostage, MRC 2018-02, contrat en vigueur du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT – REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le secrétaire-trésorier et directeur général dépose un extrait du Registre public des déclarations faites par un membre du conseil.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le lundi (sauf exception) et débiteront à 20 h :

11 janvier	3 mai	7 septembre (mardi)
1 ^{er} février	7 juin	4 octobre
1 ^{er} mars	5 juillet	15 novembre
6 avril (mardi)	9 août	6 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-445

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU SUBSTITUT À LA MRC

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que la conseillère, Mme Jacinthe Brissette, soit nommée mairesse suppléante et substitut du maire à la MRC de D'Autray pour une période de trois mois.

De plus, que la mairesse suppléante soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité en l'absence du maire, les effets bancaires, les contrats de vente de terrains et autres documents prévus par résolution du conseil.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-446

COLLECTE DE SANG DU MAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

Que la collecte de sang du maire 2021 ait lieu le mardi 2 mars, et qu'elle soit tenue au gymnase de l'école primaire La Source d'Autray, de 10 h 30 à 19 h 30.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-447 DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE – DESJARDINS CAISSE DE
D'AUTRAY

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à faire une demande de commandites au « Fonds d'aide au développement du milieu, des dons et des commandites » à Desjardins Caisse de D'Autray, afin de contribuer aux activités de loisirs et culture pour l'exercice financier 2021.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-448

BUDGET DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 2 800 \$, en cette période des fêtes, afin de souligner le travail effectué tout au long de l'année par les employés municipaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-449

JOURNALIER PARCS ET ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié une offre d'emploi pour le poste de « journalier parcs et espaces verts »;

CONSIDÉRANT QUE M. Louis-Mathieu Coulombe, employé à temps partiel à l'entretien ménager, a déposé sa candidature sur ledit poste et, conséquemment, a eu une période d'essai de 30 jours ouvrables travaillés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que M. Louis-Mathieu Coulombe soit confirmé au poste de « journalier parcs et espaces verts », et ce, selon la convention collective en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-450

PERSONNEL – CONTRAT DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le maire M. Gérard Jean, la conseillère Mme Josée Castonguay et le conseiller M. Jean-François Gagné ont représenté la Municipalité lors des négociations pour le contrat de travail du secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT QU'ils ont eu recours au Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités (résolution 2020-05-212);

CONSIDÉRANT QU'ils recommandent d'approuver l'entente intervenue entre les parties.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le contrat de travail du secrétaire-trésorier et directeur général, lequel est rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Que le maire M. Gérard Jean, ainsi que la conseillère Mme Josée Castonguay et le conseiller M. Jean-François Gagné, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-451

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX

Le conseiller Jean-François Gagné donne avis de motion à l'effet qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil, un projet de règlement relatif aux animaux.

Ledit projet de règlement est déposé par le conseiller.

2020-12-452

TRAVERSES PIÉTONNIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est fréquemment interpellé par les citoyens par rapport à la sécurité des piétons qui traversent le Chemin de Joliette et la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà fait, par le passé, des demandes au ministère des Transports à cet effet;

CONSIDÉRANT les refus par le ministère des Transports dans ces différents dossiers;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des accidents à ces endroits.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

De demander, à nouveau, au ministère des Transports de procéder à l'implantation d'une traverse piétonnière sur le Chemin de Joliette à la hauteur de la rue des Tilleuls, et d'une autre sur la rue Notre-Dame à la hauteur de la rue José.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, M. François Bonnardel, et à la députée de Berthier, Mme Caroline Proulx.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-453 CONTRAT D'ENTRETIEN DES APPAREILS DE CLIMATISATION ET VENTILATION – DÉPÔT DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'invitation pour l'entretien des appareils de climatisation, ventilation, chauffe-piscines et humidificateur de certains bâtiments municipaux, soit le 57, rue Laroche et les 10, 12, 14 et 60, rue Louis-Joseph-Doucet;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées soit :

SOUSSIONNAIRES	Coûts annuels (taxes incluses)		
	Option 1 1 an	Option 2 3 ans	Option 3 5 ans
Climatisation Labrèche et Létourneau	6 594,97 \$	6 796,17 \$	6 993,93 \$
Techniclim inc.	6 734,80 \$	6 906,71 \$	7 084,97 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit Climatisation Labrèche & Létourneau inc., le contrat d'entretien des appareils de climatisation, ventilation, chauffe-piscines et humidificateur des bâtiments municipaux, tels que décrits au devis, pour une période de 3 ans (option 2) soit 2021, 2022 et 2023, au montant de 6 796,17 \$ (taxes incluses) par année, pour un total de 20 388,51 \$ (taxes incluses).

De plus, il est prévu par le soumissionnaire retenu, pour les appels de service, un taux horaire de 92 \$ pour le jour et 170 \$ pour le soir et fin de semaine.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-454

MANDATS – ARCHITECTE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rénover les salles de bain au Pavillon Clément-Loranger et au Pavillon Jean-Bourdon;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre aux normes la caserne des incendies.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

De retenir les offres de services professionnels de la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc. aux montants suivants, lesquelles offres sont annexées aux présentes pour en faire partie intégrante.

Immeubles	Travaux	Montants forfaitaires
Pavillon Clément-Loranger	Réfection des salles de bain	4 500 \$ (taxes en sus)
Pavillon Jean-Bourdon	Rénovation des salles de bain	4 500 \$ (taxes en sus)
Caserne des incendies	Étude d'opportunité	9 000 \$ (taxes en sus)

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 5 000 \$ pour le nettoyage des conduits de ventilation des bâtiments suivants : Pavillon Jean-Bourdon, centre sportif et hôtel de ville.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-456 COMPTEURS D'EAU – INFRACTIONS

CONSIDÉRANT le règlement 67-2009 relatif à la gestion des compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QUE des bâtiments sont non conformes à ladite réglementation;

CONSIDÉRANT QUE des avis verbaux et écrits ont été transmis aux propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de l'aqueduc municipal peut, suivant l'autorisation du conseil municipal, interrompre le service en alimentation d'eau de l'immeuble.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser le responsable de l'aqueduc municipal à interrompre le service en alimentation d'eau des immeubles visés (dossiers 2020-0228 et 2020-0229) qui ne se conforment pas à la réglementation en vigueur au plus tard le cinquième jour suivant la réception d'un dernier avis écrit.

Que cette interruption dure tant et aussi longtemps que le responsable de l'aqueduc n'a pas exécuté le travail prévu à la réglementation.

Que la présente résolution soit transmise aux propriétaires concernés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HALLOWEEN – DÉPÔT DE RAPPORT

En vertu du règlement numéro 96-2017 le secrétaire-trésorier et directeur général dépose et fait une lecture sommaire du rapport sur les activités d'Halloween réalisé par le directeur du Service des loisirs et de la culture.

2020-12-457 CHAPITEAUX – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 5 000 \$ pour l'achat de 5 chapiteaux 10 X 20 sans côtés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2020-12-458

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1081-2015 ET SES AMENDEMENTS – BÂTIMENT AGRICOLE COMPRENANT UN LOGEMENT RÉSIDENTIEL

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement portant le numéro 1081-5-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement concernant les usages conditionnels numéro 1081-2015 et ses amendements – Bâtiment agricole comprenant un logement résidentiel » tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2020-12-459

DÉPÔT ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 105-92 ET SES AMENDEMENTS – CRÉATION DE NORMES RELATIVES À LA ZONE R51

CONSIDÉRANT la consultation écrite suite à la publication d'un avis public permettant aux gens de se prononcer, dans les 15 jours suivant cet avis, sur le projet de règlement numéro 1071-75-2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que le second projet de règlement numéro 1071-75-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 105-92 et ses amendements – Création de normes relatives à la zone R51 » soit adopté avec modification, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.

2020-12-460 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 801, RUE JEAN-BOURDON

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 801, rue Jean-Bourdon;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'implantation d'une maison mobile pour travailleurs étrangers d'une superficie totale de 29 mètres carrés et d'une largeur de 3.35 mètres, alors que l'article 10.1 du règlement de zonage numéro 105-92 prévoit une superficie de 50 mètres carrés et une façade de 3.65 mètres;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure ne devrait pas avoir pour finalité de soustraire un projet aux objectifs poursuivis par la réglementation d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la présente demande de dérogation mineure pour le 801, rue Jean-Bourdon.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-461

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION – 516, GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT la demande de démolition de M. Michel Chamberland, au comité de démolition visant la démolition du bâtiment principal au 516, Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT le règlement 1074-2009.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la décision du comité de démolition, soit d'autoriser la démolition du bâtiment principal situé au 516, Grande Côte Ouest.

Que l'autorisation soit assujettie à une obligation de reconstruire dans les deux ans suivant la démolition du bâtiment principal actuel.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-462

DEMANDE CPTAQ – ALIÉNATION DE TERRAIN (LOT 4 166 465)

CONSIDÉRANT la demande de 9264-2654 Québec inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'aliénation du lot 4 166 465 à M. Michel Bibeau;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et les critères qui y sont énoncés;

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la requête de 9264-2654 Québec inc. ne va pas à l'encontre des règlements municipaux en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-463

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – 11, GRANDE CÔTE EST (LOT 6 114 983)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande d'usage conditionnel pour le 11, Grande Côte Est;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement 1081-2015;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à construire une habitation multifamiliale de 3 unités de logement avec garage attaché;

CONSIDÉRANT les plans de construction, d'implantation, d'aménagement extérieur et le choix de matériaux de revêtement extérieur soumis à la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal fasse droit à la demande d'usage conditionnel pour le 11, Grande Côte Est (lot 6 114 983).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-464

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 377, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation pour le 377, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à changer le revêtement du mur latéral gauche pour du Canexel couleur granite;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 novembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis de rénovation pour les travaux demandés au 377, rue Sainte-Marie, conditionnellement à ce que le revêtement soit installé à la verticale.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-465 CARTE ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT la proposition de développer une carte routière de la municipalité à titre gracieux, soumise par Conception graphique Vicky Gilbert.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur-général à signer une entente avec Conception graphique Vicky Gilbert pour la réalisation d'une carte routière à titre gracieux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-466 MOISSON LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Qu'en cette période de pandémie, qu'un montant de 2 000 \$ soit versé à l'organisme Moisson Lanaudière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-467 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AU BORD DES MOTS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De verser un montant de 350 \$ à l'organisme Au bord des mots, pour le magasin scolaire AGIR qui vient en aide à des familles de Lanoraie, pour l'année scolaire 2020-2021.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-468 ASSOCIATION DES AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DU PAVILLON ALPHONSE-RONDEAU

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 600 \$ soit versé à l'Association des auxiliaires bénévoles du Pavillon Alphonse-Rondeau pour le dépouillement d'arbre de Noël des résidents.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-469 JEUNESSE, J'ÉCOUTE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 250 \$ soit versé à l'organisme Jeunesse, J'écoute.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-470

CARREFOUR ÉMILIE DE LANORAIE – GUIGNOLÉE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 2 500 \$ soit versé au Carrefour Émilie de Lanoraie pour les paniers de Noël à l'occasion de la Guignolée 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-471

RENOUVELLEMENT DE BAIL – 361A, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT la convention de location signée entre la Municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie et le Carrefour Émilie de Lanoraie inc. en date du 16 décembre 1998, concernant l'immeuble sis au 361A, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Émilie de Lanoraie désire bénéficier de l'article 5 de ladite convention, soit l'option de renouvellement dudit bail pour une période additionnelle de 5 années.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Que la Municipalité de Lanoraie acquiesce à la demande du Carrefour Émilie de Lanoraie inc. de renouveler leur bail pour l'immeuble sis au 361A, rue Notre-Dame, et ce, pour une période additionnelle de 5 années.

La présente résolution est jointe à la convention de location mentionnée au préambule pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20 h 36.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Gérard Jean, maire

Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général

Je, Gérard Jean, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal